



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## PROGRAMME DE FORMATION

### DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**

Pour mémoire, l'entraîneur coordinateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle conduit, par délégation le projet de la structure.

#### ***CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ***

Diplôme d'état de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **DEJEPS SPORTS EQUESTRES (SE)** selon l'arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) 5 octobre 2018, modifié par l'Arrêté du 23 janvier 2019 (JORF du 31 janvier 2019) et modifié par l'Arrêté du 27 mai 2024 (JORF du 22 juin 2024)

#### ***NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS***

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

#### ***LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :***

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des sports équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret.

**LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU *DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES* SONT LES SUIVANTES :**

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des sports équestres
- Être capable d'anticiper les risques potentiels liés à l'activité pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séance d'apprentissage en sports équestres en sécurité.

**BUTS DE LA FORMATION**

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE**

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

## **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE**

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

### **UC 1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION**

C 1.1 Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués

C 1.1.1 Inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de sports équestres, dans une perspective éducative et intégrative

C 1.1.2 Participer à des diagnostics sur un territoire

C 1.1.3 Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales

C 1.1.4 Prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés et leurs caractéristiques spécifiques

C 1.1.5 Agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux

C 1.2 Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

C 1.2.1 Impliquer les bénévoles dans la conception en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun afin de favoriser la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous

C 1.2.2 Définir les objectifs d'un projet d'action

C 1.2.3 Proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics pour répondre aux objectifs et aux besoins particuliers des publics

C 1.2.4 Organiser la mise en œuvre de démarches participatives

C 1.2.5 Concevoir des démarches d'évaluation

C 1.3 Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

C 1.3.1 Composer une équipe d'intervenants en favorisant la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous

C 1.3.2 Elaborer un budget prévisionnel

C 1.3.3 Négocier avec sa hiérarchie les financements du projet d'action

C 1.3.4 Prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

### **UC 2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION**

C 2.1 Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous

C 2.1.1 Participer au recrutement en veillant à respecter l'intégration de tous

C 2.1.2 Animer les réunions au sein de la structure de sports équestres en adaptant les objectifs, plan d'actions, démarches et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous

C 2.1.3 Mettre en œuvre les procédures de travail adaptées aux caractéristiques spécifiques des acteurs

C 2.1.4 Participer aux actions de tutorat dans la structure de sports équestres en prenant en compte les caractéristiques spécifiques du tuteur

C 2.1.5 Faciliter les démarches participatives au sein de la structure de sports équestres afin de favoriser l'intégration de tous

- C 2.1.6 Accompagner le développement des membres de l'équipe en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de manière à favoriser l'intégration
- C 2.2 Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
  - C 2.2.1 Représenter la structure de sports équestres
  - C 2.2.2 Concevoir une démarche de communication
  - C 2.2.3 Participer aux actions des réseaux partenaires
- C 2.3 Gérer la logistique des programmes d'action
  - C 2.3.1 Contrôler le budget des actions programmées
  - C 2.3.2 Gérer les partenariats financiers
  - C 2.3.3 Planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels adaptés aux caractéristiques des publics
  - C 2.3.4 Rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
  - C 2.3.5 Anticiper les besoins en termes logistiques
  - C 2.3.6 Organiser la maintenance technique
- C 2.4 Animer la démarche qualité
  - C 2.4.1 Veiller au respect des procédures de travail
  - C 2.4.2 Adapter le programme d'action en cas de nécessité
  - C 2.4.3 Effectuer le bilan des actions réalisées

### **UC 3 CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN SPORTS ÉQUESTRES**

- C 3.1 Conduire une démarche d'enseignement en sports équestres en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
  - C 3.1.1 Définir une progression pédagogique en sports équestres adaptée aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
  - C 3.1.2 Conduire un enseignement collectif en sports équestres adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
  - C 3.1.3 Réguler son intervention en fonction des réactions du public
  - C 3.1.4 Evaluer un cycle d'enseignement en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des pratiquants
- C 3.2 Conduire une démarche d'entraînement en sports équestres à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
  - C 3.2.1 Définir le plan d'entraînement en sports équestres adapté aux spécificités des publics encadrés
  - C 3.2.2 Conduire l'entraînement en sports équestres en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
  - C 3.2.3 Encadrer un groupe dans le cadre de la compétition en sports équestres en prenant en compte la singularité de chaque pratiquant
  - C 3.2.4 Evaluer le cycle d'entraînement en sports équestres
- C 3.3 Conduire des actions de formation en sports équestres en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
  - C 3.3.1 Elaborer des scénarios pédagogiques en sports équestres adapté aux caractéristiques singulières de chaque stagiaire
  - C 3.3.2 Préparer les supports de ses interventions en sports équestres en adaptant les modalités de transmission de l'information aux singularités de son public afin de s'assurer de sa compréhension par tous
  - C 3.3.3 Mettre en œuvre une situation formative en sports équestres en prenant en compte les singularités motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants et des stagiaires
  - C 3.3.4 Adapter son intervention aux réactions et aux caractéristiques spécifiques des stagiaires en sports équestres
  - C 3.3.5 Evaluer des actions de formation en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des stagiaires

## UC 4 ENCADRER LES SPORTS EQUESTRES EN SÉCURITÉ

C 4.1 Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sports équestres

C 4.1.1 Evaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en sports équestres

C 4.1.2 Expliciter les différents éléments de la démonstration technique en sports équestres en choisissant des moyens de transmission de l'information adaptés aux caractéristiques des pratiquants.

C 4.2 Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité

C 4.2.1 Mettre en œuvre des démarches pédagogiques adaptées permettant au pratiquant d'expérimenter la discipline en sécurité.

C 4.2.2 Evaluer et anticiper les risques objectifs et potentiels liés à la pratique des sports équestres pour le pratiquant en accordant une vigilance particulière à ses caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques).

C 4.3 Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sports équestres en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques

C 4.3.1 Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en sports équestres en prenant en compte les singularités du pratiquant

C 4.3.2 Evaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique des sports équestres

C 4.3.3 Anticiper les risques juridiques liés à la pratique des sports équestres et au milieu dans lequel il se pratique

C 4.4 Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sports équestres tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

C 4.4.1 Prévenir les comportements à risque en « sports équestres

C 4.4.2 Veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)

C 4.4.3 Agit, ou fait appel à un tiers lorsqu'il rencontre ses propres limites, pour préserver l'intégrité physique et psychique en cas de maltraitance des mineurs et des personnes vulnérables.

**MODALITÉS DES CERTIFICATIONS**

La validation des Unités Capitalisables composant le **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
<b>ÉPREUVE 1</b>	<p>Épreuve orale de 60 minutes assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier de 20 pages maximum</p> <p>Dépôt du dossier : 1 mois avant l'exposé</p> <p>Exposé : 20 minutes max</p> <p>Entretien : 40 minutes</p>		<b>UC 1 – UC 2</b>
<b>ÉPREUVE 2</b>	<p>Modalité A : Conduite d'une séance d'enseignement dans la discipline choisie par le candidat d'une durée de 30 minutes maximum pour au moins 4 personnes de niveau galop 4 maximum.</p> <p>Le thème, le niveau et le public sont précisés par les évaluateurs.</p> <p>1h de préparation, d'aménagement de l'aire d'évolution et de la prise en charge des cavaliers.</p> <p>Entretien de 15 minutes maximum portant sur l'analyse et l'évaluation de la séance.</p> <p>Modalité B : Conduite d'une séance d'entraînement dans la discipline choisie par le candidat</p> <p>Observation d'un couple de niveau amateur ou équivalent dans la discipline pendant 10 Minutes.</p> <p>Présentation au pratiquant, en présence des évaluateurs, sur une durée de 5 minute maximum, d'un diagnostic de la prestation et des objectifs de la séance d'entraînement que le candidat propose</p> <p>Conduite de la séance d'entraînement avec le même couple de niveau Amateur ou équivalent sur une durée de 30 minutes maximums.</p> <p><i>La séance est suivie d'un entretien de 15 minutes maximum portant sur la démarche d'entraînement son analyse et son évaluation.</i></p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	<b>UC 3</b>
<b>ÉPREUVE 3</b>	<p>Réalisation d'une démonstration technique commentée dans la discipline choisie.</p> <p>Présentation orale des difficultés techniques qu'il souhaite exposer 5 minutes.</p> <p>Le candidat présente les difficultés techniques validées de niveau amateur 2 ou équivalent 10 minutes.</p> <p>Proposition d'une analyse et d'objectifs pour une séance de travail 5 minutes.</p> <p>Conduite d'une séance commentée de travail du cheval 20 minutes.</p> <p>Entretien de 15 minutes portant sur l'analyse et l'évaluation de la capacité du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.</p>		<b>UC 4</b>